

oserait-il affirmer que le seul fait d'une vaccination ait amené des bronchites, des entérites rebelles, des ophthalmies, des otorrhées, sans qu'une autre des nombreuses causes étiologiques de ces affections soit autrement intervenue ? Quant au respectable chiffre de 150,000 sujets auxquels, dans le cours de quelques années et pour la seule Belgique, le vaccin aurait été préjudiciable, il vaut ce que valent des calculs basés sur une hypothèse sans fondement, c'est un chiffre indiscutable. Si la vaccine expose à contracter la syphilis, 99 fois sur 100 nous pouvons accuser le vaccinateur. Car même en inoculant du vaccin de veau ou de génisse, si l'on se sert pour faire les mouchetures de lancettes ou de scarificateurs mal nettoyés, on peut parfois syphiler son opéré. M. Boëns rappelle ensuite un fait de San-Quirico, où des jeunes gens inoculés avec du vaccin envoyé de Rome, furent atteints d'ulcères phagédéniques, quelques-uns de gangrène des extrémités, quelques-uns même moururent. Il dit qu'il est impossible d'attribuer ces accidents à un commencement d'altération putride du vaccin employé ; mais personne ne l'ignore : un liquide septique inoculé développera plus rapidement les accidents d'une fièvre traumatique grave et même de pyohémie, pendant les premiers jours de sa décomposition (voir les expériences de Billroth).

M. Boëns croit encore trouver un argument contre le vaccin dans son prix de revient élevé ; mais il n'y a pas qu'une source vaccinifère. Divers instituts communaux fournissent un bon vaccin animal à des prix abordables à toutes les bourses (il en est même à 50 cent. le tube). Quel est le petit commerçant, l'employé ou l'ouvrier qui ne puisse s'en fournir à ce prix et qui ne trouve un médecin disposé à vacciner gratuitement ?

Nous voulons bien admettre que souvent on vaccine trop tôt les enfants, et qu'on ne doit vacciner ni les enfants malades, ni les enfants convalescents ; mais nous ne pouvons accepter la proposition de *ne pas vacciner les personnes des familles aisées occupant des habitations saines situées dans des quartiers salubres et chez lesquelles on observe les règles hygiéniques*. Ces personnes, pour être moins en danger en cas d'épidémie, n'en seront pas moins, avec les relations existant entre toutes les classes sociales, exposées à la contamination. Ne serait-ce que par le médecin qui, descendant de la mansarde du pauvre dans les opulentes demeures des nouveaux quartiers urbains, peut porter avec lui le germe du mal.

Quoi qu'il en soit, les règles de conduite tracées dans la Notice dont nous nous occupons, sont toutes excellentes, et excellentes toutes les mesures et précautions que M. Boëns voudrait voir prises partout pour les vaccinations et revaccinations.